

# Fiche alerte accident du travail

## Les risques liés à l'utilisation des équipements portatifs

Mars 2025

### Le saviez-vous :

Plus de 5 % des salariés manipulent régulièrement des machines électroportatives. Les plus vendues sont les meuleuses (environ 400 000 par an), les perceuses et les perforateurs (environ 300 000 par an), les scies sauteuses ou alternatives (environ 100 000 par an) et les clés à choc (environ 70 000 par an) utilisées dans les travaux des métaux ou du bois. Les accidents sont fréquents et ne sont pas forcément issus de causes directes et mécaniques. Ils sont aussi liés à des projections de poussières, de blocs de matière ou d'outils cassés par exemple. Ils découlent aussi d'effet rebond, de ripage, d'électrification ou électrocution, de vibrations, de bruit, de contraintes physiques par exemple.

### C'est arrivé près de chez vous :

Kevin, apprenti, était en train de tronçonner un gros tuyau en béton (diamètre 300mm) lorsque la découpeuse thermique a rebondi et est venue heurter son cou, occasionnant une coupure profonde.

Lucie usinait une pièce mécanique avec une disqueuse munie d'un disque de ponçage à défaut d'un disque de découpe. Celle-ci a ripé au niveau d'un angle et est passée sur la main gauche, occasionnant plusieurs plaies sur la main gauche (doigts et dos de la main). La salariée ne portait pas de gant.

Alexis - 28 ans, technicien maintenance - tronçonne dans l'atelier de maintenance deux tôles avec une tronçonneuse à disque. Il opère à proximité d'un local ouvert sur l'atelier qui contient un stock de peinture et de batteries. Lors de la découpe à la tronçonneuse, des projections de limailles incandescentes sont projetées dans le local à proximité du poste de travail de la victime. Les particules incandescentes enflamment un récipient PVC continuant du diluant. C'est alors que le récipient PVC fondu se vide du diluant enflammé sur le sol. Les vêtements de la victime prennent feu aux jambes, elle tente d'éteindre les flammes avec les mains et sort de l'atelier pieds et mains en feu. Ses collègues la mettent sous la douche. Le feu se propage aux locaux peintures et batteries jusqu'à l'arrivée des secours. La victime souffre de graves brûlures.

Pierre - intérimaire de 32 ans - installait une canalisation en PVC dans le vide sanitaire d'une maison en construction. La victime travaillait avec une perceuse, avec double isolement et branchée aux 220 volts. Pour alimenter le projecteur et l'outil portatif, elle disposait d'un boîtier raccord, de deux enrouleurs, allant jusqu'à une armoire de chantier munie d'un disjoncteur de 500 mA. L'installation n'avait pas été vérifiée. La victime était seule et a été retrouvée à côté de la perceuse débranchée. La victime avait le bout des mains brûlé ainsi que le visage, il y a eu confirmation que le salarié est décédé par électrocution.

### Idées reçues **FAUX**

« Un outil portatif ne nécessite pas de formation car je l'utilise à la maison régulièrement »

« Un disque de ponçage ou un disque de découpe reste un disque et fera toujours l'affaire... »



« Peu importe l'endroit où l'on travaille, le seul risque est de se couper avec l'équipement portatif »

« Ma perceuse électrique est CE et a un bon indice de protection, donc je ne risque pas un choc électrique »

« Les équipements portatifs me permettent de les utiliser dans tout type d'environnement de travail »

## LES PIEGES A EVITER

- ❌ Faire le choix d'un outillage et/ou accessoire qui n'est pas adapté au travail à réaliser en toute sécurité
- ❌ Ne pas tenir compte de l'environnement de travail (risque d'incendie, explosion, environnement humide...)
- ❌ Estimer que le salarié n'a pas besoin de formation sur l'outillage électro-portatif parce qu'il est un professionnel avéré et/ou qu'il utilise déjà ce genre d'outils chez lui
- ❌ Considérer que l'on peut maîtriser l'énergie de l'outillage dans toutes circonstances, y compris en cas de rupture, rebond, blocage...

## LES MESURES DE PREVENTION A ADOPTER

- ✅ Evaluer les risques directs liés à l'utilisation de l'équipement (écrasement, coupure, projection de matière, bruit, vibrations...) et mettre en place les mesures de protections indiquées par la notice d'utilisation
- ✅ Evaluer les risques indirects liés à l'environnement de travail (incendie, explosion, risque électrique, exigüité du poste, hauteur...) et mettre en place les mesures de protections adéquates
- ✅ Former le salarié à l'utilisation des équipements mis à sa disposition pour travailler en sécurité : montrer les gestes les plus sûrs, issus de la notice d'instructions du fabricant
- ✅ Choisir un outillage adapté à la tâche à réaliser, intégrant des dispositifs de sécurité (réduction du bruit et des vibrations, protecteur, ergonomie, équipements anti-torsions, capteurs de couple, antiblocages, débrayables ...) et parfaitement entretenu
- ✅ Anticiper les tâches de travail dans son activité en incluant les travaux occasionnels et annexes
- ✅ S'assurer du maintien de la pièce ou du matériau à travailler tout au long du processus (support stable, matériau bridé, poste protégé de toute interaction extérieure et des risques associés)

Pour en savoir plus

[Code du travail numérique](#)

[Prévenir les risques liés à l'utilisation d'outillage électroportatif](#) (d-clic OPPBTP)